

La Lettre de l'OPMA

Observatoire des pratiques de
la montagne et de l'alpinisme

n°02 - septembre 2001

EDITORIAL

Cette Lettre se situe à un moment transitoire de notre travail de réflexion : elle est à la fois prolongement des débats publiés dans les Lettres antérieures, et amorce d'un débat nouveau. Aussi contient-elle plus de questions que d'analyses et de conclusions.

On trouvera ici des réactions aux derniers numéros de La Lettre rendant compte de notre travail sur le texte de la loi récente sur le sport et sur le rôle de la compétition dans l'évolution actuelle des activités physiques de pleine nature.

Un court texte complète ces réactions, en soulevant le problème de la compétence des fédérations, problème qui constitue aujourd'hui l'une des pierres d'achoppement sur laquelle butent tous les efforts d'organisation des sports de montagne en France.

Enfin, une partie de cette Lettre fait état de nos premières discussions sur le thème de l'équipement. Elles ont surtout eu pour objet de mieux cerner le débat. Cette note apporte moins des «observations» qu'une interrogation sur le concept d'équipement et sur les problèmes qu'il pose à l'heure actuelle.

Ce cliché instantané d'une discussion en cours, s'il veut montrer où en sont les choses, est aussi un appel à contributions. Comme le problème de la compétition, le problème de l'équipement mérite que le débat soit le plus large possible.

Mais il y a plus : l'évolution actuelle de l'alpinisme et des sports de montagne nous a conduits à choisir comme premiers thèmes de nos discussions la compétition et l'équipement. Ce ne sont pas les seuls sujets méritant réflexion, loin s'en faut ! La montagne est devenue aujourd'hui un phénomène social et économique d'une complexité telle que les sujets de débat ne manquent pas, et vous avez sans doute vos propres préoccupations : quelles questions brûlantes souhaiteriez-vous voir traitées ici ? Dites-le nous, en nous écrivant ou en nous envoyant un courrier électronique.

Bernard Amy
Président de l'OPMA

Sommaire :

Editorial : p. 1

Courrier des lecteurs : p. 2 et 3

Sports de montagne et normes :
une clarification souhaitable p.4

Equipement en montagne :
appel à contributions p. 5 et 6

La lettre de l'OPMA
n° 02 septembre 2001 – 25FF
paraît 4 fois par an
ISSN : en cours
Directeur de publication : B. Amy
Imprimé par nos soins

Dans le courrier des lecteurs

Les diverses publications de l'OPMA ont suscité des réactions à la fois orales, manuscrites et électroniques. Dans l'ensemble, les lecteurs jugent positif le fait de poser les questions que nous avons abordées. Ils considèrent que l'on ne discute pas assez ces problèmes avec les interlocuteurs institutionnels.

Les discussions autour de la nouvelle loi sur le sport, l'année dernière, ont donné le sentiment d'une méconnaissance de la montagne de la part des décideurs, quand ce n'était pas d'un mépris des pratiquants et de leurs pratiques. Tous les lecteurs insistent sur l'urgence qu'il y a à poser les bons problèmes. Mais tous ne sont pas prêts à apporter les mêmes réponses.

Beaucoup sont très critiques vis-à-vis des évolutions que nous avons tenté d'analyser. Si certains continuent de défendre la compétition en la présentant comme une demande des compétiteurs - nous avons montré que l'argument est un peu court - d'autres se montrent plus sévères au sujet des courses de ski-alpinisme, tels le guide Gilbert Guirkingner (Voir lettre en encadré).

Quant aux remèdes à apporter à ce que des alpinistes perçoivent comme une crise, bon nombre insistent sur l'importance de la formation et de la prévention : voir à ce propos les extraits d'une lettre de Guy Pavis.

Il est en même temps intéressant de constater qu'une partie des réactions qui nous sont parvenues viennent d'une catégorie de pratiquants qui prend une place de plus en plus importante sur la scène montagnarde : les professionnels (ou les quasi-professionnels, rémunérés ou non !). Beaucoup d'entre eux, loin de se montrer critiques, s'étonnent presque de nos inquiétudes. On lira avec intérêt la lettre de l'un d'eux, Guy Papehier, enseignant d'EPS et responsable national au Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP).

L'argument central de sa réaction - «comment proposer aux pratiquants une activité à risque minimal ?» - est symptomatique de l'apparition d'un concept nouveau, celui du «devoir de sécurité», ou plutôt de sécurisation, qui depuis peu paraît remplacer l'ancien devoir de formation. Il ne s'agirait plus d'apprendre aux pratiquants débutants les techniques de la sécurité qui les amèneront à l'autonomie, mais de les prendre en charge et de décider pour eux, de leur proposer des activités aseptisées. C'est là sans doute l'une des évolutions majeures actuelles des sports de montagne, et plus généralement des activités sportives à risque.

Dans cet ensemble de réactions, des voix ont manqué : celles des compétiteurs. Notre lettre leur reste ouverte !

Le problème des compétitions de ski-alpinisme. Gilbert Guirkingner.

“La question de la compétition dans les activités de pleine nature, a été, à un moment de ma carrière, un sujet brûlant qu'il m'a fallu résoudre de façon radicale [...] En 80, l'association «Le Beauchêne Déchaîné» m'employait [...] dans l'organisation de la Grande Trace, une des premières courses de ski-alpinisme à exister en France [...] Comme responsable de la sécurité de cette épreuve, j'ai vite saisi les limites d'un tel exercice car les compétiteurs venaient pour courir et ne se posaient aucune question sur la sécurité du parcours puisqu'elle était résolue par l'équipe organisatrice [...] Une année, nous dûmes improviser un parcours de remplacement en pleine nuit suite à de fortes chutes de neige. Et bien nous en prit puisqu'une avalanche se déclencha [sur l'itinéraire initialement prévu]. Je n'ai eu qu'à me féliciter d'avoir in-extremis modifié le parcours, même si un sa-

cré bazar en fut le résultat à l'arrivée. La réunion de compte-rendu après la course fut mouvementée [...] en partie à cause du malaise face au risque énorme pris en donnant le départ sachant les dangers d'une éventuelle avalanche dans un contexte pareil ! [...] D'un seul coup j'ai eu une vision claire de tout ça et j'ai dit à mes amis que «plus on irait vers la compétition, plus on aurait d'emmerdements». Aujourd'hui, 15 ans après, j'ai toujours le même sentiment. La compétition de ski-alpinisme est une caricature du ski de montagne car amputée d'un des éléments majeurs de cette activité ; c'est à dire de la prise de décision individuelle face au risque d'avalanche : le compétiteur est complètement déresponsabilisé [...] Je serais tenté de paraphraser Einstein qui disait que «pour marcher au pas, le cerveau n'est pas nécessaire, une moelle épinière suffit amplement.»”

Formation et prévention : l'avis de Guy Pavis

“[...] notre objectif actuel est basé sur le référentiel Prévention Sécurité élaboré par le CAF lors de l'AG de Chamonix [...] Il faut commencer par changer l'état d'esprit, mais surtout faire connaître avant tout la sensibilisation sur la prévention [...] Oui, la montagne est un milieu à risque qui demande un long apprentissage. Lieu de liberté où l'on peut s'exprimer dans les domaines de l'alpinisme et de l'escalade, activités en pleine expansion (Conserver une certaine liberté des sites sauvages afin d'éviter un équipement trop lourd).

L'appareil judiciaire, un problème de société. Je dirais plutôt l'état d'esprit actuel des gens... Amener les adhérents à une autonomie et non à un assistanat, une formation un peu oubliée dans les clubs [...]

A propos de l'aventure et de la compétition : avis personnel, la FFME a trop évolué vers la compétition (escalade et ski-alpinisme), on le retrouve sur le terrain avec les adhérents où l'on oublie la formation technique et l'expérience. Oui à la compétition pour une amélioration du matériel.

Après quelques jours passés en montagne mon observation fait ressortir qu'il y a actuellement beaucoup d'imprudence, autant que sur les routes.”

Il ajoute dans un autre courrier : «...L'effort de prévention, d'information et de formation doit se faire au plus près des clubs pour être efficace....»

Le point de vue d'un professionnel. Guy Papelier.

“[...] Je viens de relire le document de l'OPMA «la loi, la montagne et le sport». Certes la loi a été votée mais il me semble utile de poursuivre la discussion ainsi que vous le souhaitez. Non que je sois en désaccord complet sur vos analyses et vos propositions [...] Si je vous écris c'est davantage pour vous faire part de mon étonnement à la lecture de votre document. Vous insistez sur les deux aspects qui déterminent la spécificité de l'alpinisme et de la randonnée en montagne.

1. Vous opposez «deux approches de la montagne»: l'une se situe dans un espace plus ou moins aménagé où l'homme dicte sa loi ; l'autre est avant tout confrontation avec une réalité naturelle qui impose la sienne. Ayant des difficultés à comprendre pourquoi vous opposez deux «objets» de natures différentes, [je me suis reporté à la définition du mot «loi»]. Il existe trois significations différentes : I. loi écrite établie par l'autorité; II. loi morale, devoir, précepte; III. lois de la physique [...] La loi écrite (I) doit représenter l'intérêt général (II), donc les valeurs morales de notre société (liberté, sécurité, tolérance) sans privilégier une catégorie particulière de professionnels ou de citoyens mais en tenant compte, aussi, des lois physiques pour maîtriser les risques (III). Le vrai problème est là : quelles sont les conditions, humaines et matérielles, à remplir

pour proposer aux pratiquants une activité à risque minimal ? La loi ne peut pas tout résoudre mais elle doit, non seulement permettre, mais aussi inciter à des mesures nouvelles pour améliorer, conjointement, la sécurité et la liberté de choix du type de pratiques [...]

2. Il me semble que vous oubliez dans votre analyse, centrée sur le «milieu», les équipements (de l'homme et du milieu) qui ont considérablement modifié le rapport de l'homme à la montagne ou à la mer. L'homme a pu surmonter les résistances et les obstacles grâce aux progrès des matériaux et des techniques, dû, en partie, à la recherche de l'exploit, de la performance. Je me réfère plus particulièrement aux travaux de G. Vigarello (Techniques d'hier et d'aujourd'hui): «Modifications des outils et de l'espace proche sont les changements les plus suggestifs. Reste l'espace lointain. Avec lui, toutes les pratiques de nature sont concernées (...) Ce n'est évidemment pas l'espace qui change ici, mais son «rapprochement» bien réel, l'accumulation d'informations prises sur lui, et leur traitement.(...) L'espace lointain n'offre plus, au sens strict, les mêmes obstacles.»”

Une clarification souhaitable

Les débats sur la nouvelle loi sur le sport et, plus précisément, sur le rôle et les compétences des fédérations sportives impliquées dans les activités physiques de pleine nature, ont fait apparaître des questions qui ne facilitent pas la résolution de problèmes urgents que posent aujourd'hui les sports de montagne.

L'alpinisme, l'escalade-loisir, le ski-alpinisme, la randonnée sont-ils assujettis à des «normes techniques, à des règlements techniques, de sécurité et d'encadrement» définies par une fédération ?

Les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature peuvent-ils être soumis à des «normes de classement technique, de sécurité et d'équipement» définies par une fédération ?

Ces questions demandent à être clarifiées : en effet, la rédaction de la loi sur le sport indique qu'une fédération dite délégataire « reçoit délégation du ministre chargé des sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, [...]. (art.9) » Il est aussi précisé qu'une telle fédération délégataire « édicte :

- les règles propres à sa discipline ;
- les règlements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte à ses licenciés. (art.9) »

et que «les fédérations bénéficiant d'une délégation [...] peuvent définir, chacune pour leur discipline, les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. (art.9 IV).

Dans ces textes législatifs, la notion de «discipline» est ambiguë. Autant elle est claire pour les sports basés sur la compétition, autant elle semble s'appliquer bien mal à l'alpinisme, à la randonnée, à l'escalade loisir ou d'aventure.

Pour certains, le fait d'avoir délégation de l'Etat pour organiser des compétitions d'escalade ou de ski de montagne, par exemple, donne à la fédération délégataire le pouvoir de définir des normes pour l'ensemble des pratiques dites «connexes» (escalade en terrain d'aventure, alpinisme, cascade en terrain non équipé, etc...).

Pour d'autres, cette interprétation est abusive et irrecevable : l'Etat ne peut déléguer son autorité que pour réglementer les disciplines de compétition. Le reste, tout le reste, pratiques sportives en milieu naturel et ce milieu lui-même sont et doivent demeurer sans autre règles que le droit général qui définit la responsabilité de chacun.

Cette ambiguïté est d'autant plus troublante que par courrier du 17 avril 2000, le ministre indiquait à l'OPMA : » *Concernant les articles 9 à 12 qui prévoient l'intervention des fédérations et du CNOSF en matière de sports de pleine nature, il ne s'agit évidemment pas de donner un quelconque monopole à ces organismes.* »

Ce que confirme aussi un courrier de la Ministre elle-même à un député: « *Par ailleurs, le rôle dévolu aux fédérations agréées [...] et au CNOSF en matière d'organisation des sports de nature ne saurait déborder de l'objet statutaire de ces institutions sportives. Il est donc tout à fait exclu de leur confier une autorité et un pouvoir qui s'imposeraient à l'ensemble des pratiquants de la montagne.* »

Il nous semblerait très utile pour l'ensemble des pratiquants que cette ambiguïté soit levée par le Ministère. Une telle clarification permettrait non seulement de préserver ce qui fait l'essence de ces activités, mais aussi de prévenir d'éventuelles dérives pénales que faciliterait l'existence de tels règlements, règles et normes.

APPEL à CONTRIBUTIONS

L'équipement en montagne : ses acteurs, ses mécanismes.

En décembre prochain, La Lettre de l'OPMA, sera entièrement consacrée à la question de l'équipement en montagne. Notre groupe lui a déjà consacré deux séances de travail et livre ici quelques remarques et questions dans le but d'ouvrir la discussion avec vous.. Nous souhaitons vivement que, avant de lui donner une forme plus élaborée, notre réflexion soit enrichie et complétée par la vôtre.

Nous sollicitons donc vos contributions afin que l'observation dont nous avons à faire état tienne mieux compte de votre expérience et de vos analyses. Merci de nous en faire part ... rapidement !

L'équipement en montagne est un fait. Nécessité ou même devoir pour les uns, il est trop facilement condamné par d'autres. Il importe d'analyser ce qu'est devenu une activité complexe, aux multiples acteurs, et de tenter d'en comprendre les mécanismes, les motivations et les dérives.

Circonscrire et limiter le débat

- Le mot «équipement» désigne à la fois l'action d'équiper et les objets utilisés. On retrouve ces 2 sens dans des expressions telles que : «des grimpeurs ont équipé la voie» - et : «il avait oublié son équipement».

- Il faut distinguer, d'une part ce qui se rapporte à l'équipement du terrain, ce qui laisse des traces et, peu ou prou, modifie ou aménage l'espace - et, d'autre part, ce qui concerne l'équipement des personnes, l'équipement matériel (les outils) ou l'équipement symbolique (la formation, les descriptifs techniques). Dans les 2 cas, notre réflexion devrait porter sur l'action, sur la démarche et sur ce qu'elles impliquent.

Equiper la montagne parce qu'elle s'est démocratisée ?

- La fréquentation de la montagne, sous quelque forme que ce soit, a considérablement augmenté depuis les années 40 (congrés payés, «retour à la nature», tourisme populaire, 35 heures, etc). Multiplication et diversification de la demande et de l'offre. Fin de l'élitisme montagnard...

- Dans le contexte de cette transformation socio-économique, aménager et équiper la montagne a pour but ou pour justification d'en faciliter et d'en sécuriser l'accès. Historiquement, l'accent s'est déplacé de la facilitation à la sécurisation.

- L'équipement a de multiples motivations (à répertorier et analyser de manière criti-

que) : des motivations pédagogiques (éducatives), ludiques (le plaisir), la découverte de nouveaux sites, l'aventure sécurisée, protection de l'environnement (flore, faune), etc.

- Questions : équiper... jusqu'à quel point ? le volume et la nature des balisages (par ex.) font problème par les effets négatifs qu'ils provoquent par surfréquentation en particulier (insécurité, dénaturation de la nature, etc).

- L'équipement se veut d'utilité sociale... Jusqu'à quel point est-ce vrai ? Que permet et que détruit-il ? Quand est-il positif ? et négatif ?

- La démocratisation de la montagne n'a-t-elle pas pour limite le respect de la démocratie et de la pluralité qu'elle implique ? Vouloir la montagne pour tous doit aussi compter avec ceux qui veulent en garder la «wilderness».

Equipement et autonomie.

- Si l'alpinisme est une démarche de liberté et d'autonomie, doit-on toujours considérer que l'équipement en place détruit le fondement même de cette pratique ?

- L'équipement s'oppose-t-il à l'autonomie du pratiquant ? Que veut dire autonomie ? Est-ce se passer de tout équipement - ou pouvoir le faire ?

- La question est de savoir si l'accoutumance aux équipements en accroît toujours davantage la nécessité au point de masquer ou remplacer le rapport à la montagne ?

- Quand l'équipement matériel du pratiquant (l'outillage qu'il emporte) en arrive-t-il à tenir lieu de savoir faire, à passer pour l'expression ou l'emblème de sa compétence, à être un «grigri» doté d'un pouvoir quasi magique ?

suite page 6

APPEL à CONTRIBUTIONS

suite de la page 5

- Il y a divers degrés dans l'autonomie, mais il importe aussi de sauvegarder des espaces de pleine autonomie... Ne devrait-on pas proposer un moratoire comportant l'absence totale d'équipements dans certaines zones ?

L'équipement comme symptôme ?

- Est-il exagéré de considérer le besoin d'équipements de toutes sortes comme symptôme d'un fonctionnement social qui érige la production et la consommation à la fois en système économique et en mode de vie ?

- Qu'est-ce qui, aujourd'hui, définit et conditionne les équipements ? Réponse (dans l'ordre d'entrée en scène) : des techniciens de l'équipement, des donneurs d'ordre, des responsables institutionnels ou associatifs, des marchands et des fabricants - et enfin des utilisateurs-consommateurs. Comme pour la compétition, la véritable hiérarchie des acteurs des équipements n'est-elle pas à l'inverse de celle dont on parle pour les justifier et les vendre ?

- Comment l'évolution du système a-t-il abouti à des concepts nouveaux comme ceux «d'équipeurs», de «devoir d'équipement», ou de «nation leader en équipement» (sic!)? Quelles conséquences sur les pratiques ?

- On peut constater que des équipements fixes sont aujourd'hui assimilables à des constructions réglementées dont la fiabilité doit être assurée par leurs propriétaires (ou par les maires), au point de déresponsabiliser les pratiquants.

Le rapport à l'espace

- L'équipement modifie de rapport à la montagne. Il induit une forme de culture et un langage de cette relation. D'une manière ou d'une autre, il médiatise le rapport à l'espace. Mais est-ce évitable ? Que serait un rapport direct, sans médiation ?

- Dans quelle mesure le balisage ou le pitonnage qui conduisent à «suivre la voie tracée», ôtent-ils le goût et la possibilité de «lire» le terrain ? Peut-il y avoir oublié même du terrain - jusqu'au moment où un orage, par exemple, impose un corps à corps avec lui et en impose l'existence ?

- Il faut s'interroger : que gagne-t-on et que perd-on avec tel ou tel équipement dans tel ou tel parcours ? Quand le balisage ou autre équipement permet-il de (mieux) découvrir la montagne ? L'absence de balisage favorise-t-elle cette découverte ou en ôte-t-elle jusqu'à l'envie ?

à suivre...

La lettre est publiée avec l'aide des abonnés et le soutien financier de
Alpinisme et Randonnée
Fédération des Clubs Alpins Français
Fédération de la Montagne et de l'Escalade
Groupe de Haute Montagne
Union des Centres de Plein Air
Syndicat National des Guides de Montagne

Membres de l'OPMA

Bernard AMY
Pierre CHAPOUTOT
Gérard CRETON
Georges ELZIERE
Jean-Pierre FEUVRIER
Claude JACCOUX
Paul KELLER
François MARSIGNY
Robert PARAGOT
Daniel TAUPIN

Les différents textes publiés par l'OPMA sont accessibles à l'adresse www.multimania.com/cafgo/dossier/dmenuobs.htm

Abonnement : **100 FF.** ;

Abonnements de soutien : à partir de **200 FF**

Nom ou raison sociale :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal Bureau distributeur

.....

verse F pour abonnement à "La Lettre de l'OPMA"

Règlement par chèque établi à l'ordre de "La Lettre de l'OPMA".

A retourner à Bernard AMY - Le Vivier, 38600 Le Touvet